

Alterstice

Revue internationale de la recherche interculturelle
International Journal of Intercultural Research
Revista Internacional de la Investigacion Intercultural



Le « patrimoine commun » des anciens territoires allemands de l'Est : approche politique *versus* approche communautaire

Gesa Bierwerth

Volume 5, numéro 2, 2015

Patrimoine et interculturelité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036689ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1036689ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Alterstice

ISSN

1923-919X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bierwerth, G. (2015). Le « patrimoine commun » des anciens territoires allemands de l'Est : approche politique *versus* approche communautaire. *Alterstice*, 5(2), 33–43. <https://doi.org/10.7202/1036689ar>

Résumé de l'article

Cet article propose une réflexion critique sur le concept de « patrimoine commun », introduit par Tomaszewski au milieu des années 1990, et qui renvoie à l'héritage culturel de territoires bi- et multiculturels. Cette notion véhicule l'espoir de rompre avec le passé et tout particulièrement avec l'interprétation nationale du patrimoine, afin de concentrer les forces en faveur de sa préservation. L'analyse critique du contexte d'émergence de cette notion et de ses différentes interprétations met en lumière son opérabilité et ses limites à la fois sur le plan théorique et pratique. Une approche juste du patrimoine doit plutôt prendre en compte ses origines, les altérations qu'il a subies et le rapport que les communautés entretiennent avec lui. Ainsi, ceux qui fréquentent le patrimoine en question et qui s'y identifient entreprennent des projets à petite échelle en négociant des compromis. Une approche prometteuse et favorable à la renaissance du patrimoine repose ainsi sur des actions intercommunautaires qui lui attribuent une nouvelle charge symbolique, permettant ainsi de créer un patrimoine effectivement commun.

© Gesa Bierwerth, 2015



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ARTICLE THÉMATIQUE

Le « patrimoine commun » des anciens territoires allemands de l'Est : approche politique versus approche communautaireGesa Bierwerth¹**Résumé**

Cet article propose une réflexion critique sur le concept de « patrimoine commun », introduit par Tomaszewski au milieu des années 1990, et qui renvoie à l'héritage culturel de territoires bi- et multiculturels. Cette notion véhicule l'espoir de rompre avec le passé et tout particulièrement avec l'interprétation nationale du patrimoine, afin de concentrer les forces en faveur de sa préservation. L'analyse critique du contexte d'émergence de cette notion et de ses différentes interprétations met en lumière son opérabilité et ses limites à la fois sur le plan théorique et pratique. Une approche juste du patrimoine doit plutôt prendre en compte ses origines, les altérations qu'il a subies et le rapport que les communautés entretiennent avec lui. Ainsi, ceux qui fréquentent le patrimoine en question et qui s'y identifient entreprennent des projets à petite échelle en négociant des compromis. Une approche prometteuse et favorable à la renaissance du patrimoine repose ainsi sur des actions intercommunautaires qui lui attribuent une nouvelle charge symbolique, permettant ainsi de créer un patrimoine effectivement commun.

Rattachement de l'auteur¹ Université Laval et CELAT, Québec, Canada.**Correspondance**

gesa.bierwerth.1@ulaval.ca

Mots clés

patrimoine, expulsion, appropriation

Pour citer cet article

Bierwerth, G. (2015). Le « patrimoine commun » des anciens territoires allemands de l'Est : approche politique versus approche communautaire. *Alterstice*, 5(2), 33-43.

Introduction

La défaite de l'Allemagne à l'issue de la Seconde Guerre mondiale a entraîné la cession de ses territoires de l'Est et l'expulsion de leurs habitants allemands. Les nouvelles populations qui s'y sont installées se sont trouvées du jour au lendemain héritières du patrimoine de l'ennemi. Le démantèlement du Rideau de fer en 1989 a fait naître l'espoir d'une réorientation de la gestion du patrimoine allemand jusque-là négligé. Dans cette mouvance, l'historien de l'art, architecte et conservateur polonais Andrzej Tomaszewski (1934-2010) met en avant la notion de « patrimoine commun »¹. Faisant essentiellement référence aux « territoires bi- ou multiculturels » (Tomaszewski, 2001), ce terme désigne tout particulièrement l'héritage des anciens territoires allemands en Europe centrale et orientale.

Vingt ans après son introduction, aucune analyse critique n'a été entreprise, que ce soit du terme, de ce qu'il évoque et implique ou des intentions qu'il véhicule. Aussi se donne-t-on ici pour objectif de mener une telle réflexion et de faire ressortir les possibilités et les limites de ce concept. En nous appuyant sur des recherches ethnologiques de terrain, nous confrontons les visions et visées académiques et politiques à la compréhension qu'en ont les habitants, à savoir principalement les expulsés allemands et leurs descendants, ainsi qu'aux intentions qui sont les leurs. Plus précisément, nous cherchons à présenter un point de vue alternatif et complémentaire à ce concept de « patrimoine commun » en faisant état des enjeux liés à la réalisation de projets à petite échelle, réunissant des habitants, anciens et actuels, autour de l'histoire et du patrimoine. Nos enquêtes se sont déroulées entre 2008 et 2014 dans l'ancienne province de Prusse orientale. Elles portaient sur le tourisme de retour des expulsés allemands et de leurs descendants, qui s'organise autour de la découverte guidée du patrimoine de leurs régions d'origine.

Nous faisons d'abord état de la gestion polonaise du patrimoine des anciens territoires allemands de l'Est à l'époque communiste, puis, nous évoquons l'émergence, la signification et les aspirations de l'idée de « patrimoine commun » dans le contexte politique de la construction européenne. Ensuite, nous examinons les positions contemporaines à l'égard du passé, du patrimoine et du nationalisme à la fois en Pologne et en Allemagne, et nous dégageons le potentiel de l'idée de « patrimoine commun » pour chacune de ces deux sociétés. Enfin, nous précisons l'approche et la démarche des expulsés allemands et de leurs descendants à l'égard de leur héritage. Nous montrons comment ils réalisent conjointement avec ceux qui résident aujourd'hui dans leurs anciens territoires des projets permettant d'aborder le passé et de s'approcher ensemble du patrimoine.

La gestion du patrimoine des anciens territoires allemands de l'Est par la Pologne communiste entre 1945 et 1989

Au XIII^e siècle, l'Ordre teutonique commence à coloniser l'Europe centrale et orientale. Le peuplement ne se limite pas aux Allemands, mais le fait allemand domine les sphères sociale, économique et juridique et l'organisation des villes est allemande (Weczerka, 1997, p. 10-11). La défaite de l'Allemagne lors de la Seconde Guerre mondiale en 1945 entraîne la perte de près d'un tiers de son territoire. Environ 14 millions d'Allemands s'enfuient ou sont expulsés des territoires allemands de l'Est et d'autres zones de peuplement allemand en Europe orientale et du Sud-Est. Outre leurs possessions personnelles, ils laissent derrière eux leur patrie et un héritage culturel issu de 700 ans de peuplement. De nouvelles populations s'y installent, notamment des Polonais, des Russes et des Tchèques.

Après l'occupation allemande et la guerre, les Polonais se déchargent de leurs émotions sur les Allemands, en les expulsant brutalement, mais en s'en prenant également à leurs vestiges. Toutefois, il ne faut pas surestimer l'ampleur d'un tel dévouement spontané dirigé vers le patrimoine matériel. Historiquement, la mise à bas de monuments a généralement été le fait de responsables isolés plutôt que de foules inorganisées (Speitkamp, 1997, p. 18). Il convient à cet égard de considérer les différences entre les motivations et les attitudes des autorités polonaises et celles des citoyens ordinaires.

¹ Les formules originales sont « *gemeinsames Kulturerbe* » en allemand et « *wspólne dziedzictwo kultury* » en polonais.

L'État polonais cherche à renforcer l'identité nationale et l'adhésion au régime communiste. Il veut faire table rase du passé allemand et établir un paysage mémoriel polonais afin de pouvoir s'approprier le territoire et imposer sa vision de l'Histoire. La victoire de la Seconde Guerre mondiale devient le mythe fondateur de la République populaire de Pologne : on affirme que les Polonais ont freiné la poussée vers l'Est des Allemands et qu'ils ont regagné des territoires qu'ils avaient perdus (Madajczyk, 2007, p. 233). Ainsi, l'État déploie ses efforts pour dé-germaniser et poloniser le pays, ce qui le conduit à détruire et nier ce qui contredit le mythe des « territoires regagnés », à réinterpréter l'héritage, voire à reconstruire et à réaffecter le patrimoine en fonction de son idéologie. La ligne directrice lors des travaux de construction et de reconstruction est d'édifier une architecture de « style national » (Bartetzky, 2009, p. 133). Selon cet auteur, de purs « produits de la fantaisie », sans exemple historique dans l'architecture locale, sont construits pour suggérer un lien culturel entre les territoires nouvellement annexés et les territoires polonais. Ainsi, le recours à l'attique permet de donner aux villes allemandes un « caractère polonais » et aussi de « visualiser la revendication prétendument historique » de ces villes (Bartetzky, 2009, p. 135).

Des thèmes communistes, tels que la lutte contre le capitalisme, le féodalisme et la bourgeoisie, servent également de justification à ces démarches destructrices (Tomaszewski, 2002, p. 308). L'attaque porte particulièrement sur les symboles du pouvoir, comme de nombreux manoirs, détruits car représentatifs aux yeux des nouveaux dirigeants du « prussianisme détesté » (Halicka, 2007, p. 267). Environ 30 % des bâtiments historiques (châteaux, églises, vieilles maisons et autres) en très bon état, recensés en 1946 par les Polonais sur l'ensemble des territoires gagnés, ont disparu ou sont à l'état de ruines dix ans plus tard (Forbrich, 2007, p. 255). Les destructions sont largement coordonnées. Ainsi, des offices de démolition sont mis en place, mais dans les anciens territoires allemands seulement, même si le pays entier souffre des conséquences et des destructions de la guerre (Tomaszewski, 2002). Le « vandalisme organisé », comme Tomaszewski l'intitule, permet notamment de récupérer des matériaux de construction pour reconstruire Varsovie et d'autres villes originellement polonaises.

La population ordinaire se montre nettement moins préoccupée par l'appropriation des territoires annexés. Dans un premier temps, des pillers parcourent les régions abandonnées par les Allemands. Les maisons pâties grandement de ces rapines et de leur occupation sauvage. Quant aux personnes qui s'installent nouvellement dans ces territoires, elles ont elles-mêmes été déplacées et nombre d'entre elles croient pouvoir retrouver rapidement leurs habitations antérieures. Les témoins allemands rapportent qu'en choisissant une résidence permanente, ces nouveaux arrivants n'optent pas pour les plus grandes et les plus belles maisons, par crainte qu'un dirigeant influent ne vienne se l'accaparer. Les fermiers, quant à eux, optent pour les petites fermes plutôt que pour les grands manoirs afin de pouvoir les cultiver seuls (Halicka, 2007, p. 271). Les nouveaux arrivants préfèrent également les petites fermes intactes aux manoirs pillés et partiellement détruits (Forbrich, 2007, p. 260). Finalement, des bâtiments d'une grande valeur potentielle se trouvent souvent voués à la dégradation. En outre, les bâtiments sont fréquemment utilisés tels quels aussi longtemps que possible sans être entretenus, puis sont abandonnés. De plus, les nouveaux arrivants ne détiennent pas toujours les connaissances nécessaires pour gérer ce dont ils héritent, notamment en ce qui concerne des installations techniques, soumises à la détérioration en raison de cette utilisation inappropriée ou de ce manque d'entretien.

Dans ces circonstances marquées par la lutte pour la survie, les citoyens polonais ne se soucient donc pas d'entretenir l'héritage allemand ni d'utiliser le matériel dont ils disposent pour reconstruire ou conserver des sites patrimoniaux. Ils ne font généralement pas plus d'effort pour détruire ou dissimuler les traces allemandes. De fait, ils participent si peu à l'effacement de ce qui était visiblement allemand que les autorités polonaises contraignent les gérants d'immeubles à éliminer les inscriptions et panneaux allemands jusqu'au 1^{er} août 1945, soit moins de trois mois après la capitulation allemande, aussi bien à proximité de la maison que sur les portes, les portails et dans les cages d'escalier (Musekamp, 2010, p. 136).

En somme, pour des raisons idéologiques, politiques et identitaires comme en raison du manque d'intérêt et d'entretien, le patrimoine allemand en territoire polonais ne cesse de se détériorer jusqu'à l'effondrement du régime communiste en 1989.

L'idée de « patrimoine commun » entre science et politique

Des historiens de l'art allemands et polonais qui se préoccupent de cet « héritage culturel européen » se rencontrent une première fois en 1988 à Mayence, en République fédérale d'Allemagne (Störtkuhl, 2009, p. 58). Les changements politiques et sociétaux profonds intervenus en 1989-1990 leur permettent d'intensifier leurs échanges. En 1994, lors d'un colloque consacré à la recherche sur l'Europe médiane, l'historien allemand Hans Lemberg soulève la question de savoir dans quelle mesure le patrimoine culturel qui se trouve sur le territoire de la Pologne contemporaine ne serait pas devenu un patrimoine commun des Allemands et des Polonais, « un élément unifiant qui rapproche les deux nations » (Lemberg, 1997, p. 75). Peu après, et sur un mode affirmatif, Tomaszewski met en avant la notion de « patrimoine commun », terme qu'on lui attribue dans le contexte polono-allemand. À la suite d'une deuxième rencontre de ces historiens de l'art en 1995 à Cracovie en Pologne, est créé le « Cercle de travail d'historiens de l'art allemands et polonais. Le patrimoine commun ». Ce regroupement, dont Tomaszewski est le co-fondateur, organise des colloques annuels et publie une collection également intitulée « Le patrimoine commun » [*Das gemeinsame Kulturerbe / Wspólne dziedzictwo*]. L'expression de « patrimoine commun » est rapidement adoptée dans ce cercle et au-delà, et ce, sans débat préalable, sans faire état de ses assises, sans même élaborer une définition ou circonscrire les objets qu'elle désigne.

L'apparition de la notion dans un contexte historique spécifique marque, intentionnellement, l'avènement d'un nouveau regard sur ce patrimoine qui rompt avec les interprétations nationale et communiste du passé. Ainsi, dans les quelques travaux qui portent explicitement sur la question du « patrimoine commun », les auteurs insistent sur les idéologies qui, au cours des décennies antérieures, ont affecté négativement cet héritage. Ils soulignent ensuite le développement positif des relations bilatérales entre l'Allemagne et la Pologne depuis le démantèlement du Rideau de fer. Ils évoquent tout particulièrement la collaboration transnationale dans les domaines de la recherche et de la conservation du patrimoine. Considérant les antagonismes et idéologies révolus, Störtkuhl (2009, p. 60) résume qu'« il apparaît que le "patrimoine commun" représente enfin un concept idéal qui ne nuit pas aux monuments d'art et d'histoire, mais qui contribue à leur étude et conservation »².

La formule de « patrimoine commun » renvoie à une vision de la gestion du patrimoine qui concernerait dorénavant les deux pays. Elle se réfère à « un intérêt commun et à une responsabilité commune entre Allemands et Polonais » (Störtkuhl, 2009, p. 59, notre traduction). Or la profondeur de l'intérêt pour ce patrimoine du côté allemand et du côté polonais n'est pas claire, pas plus que ne le sont les modalités de sa manifestation. Le devoir commun de conservation, de restauration, de reconstruction et d'entretien du patrimoine résulte, selon Tomaszewski (2005, p. 208), de l'ampleur des destructions de guerre qui ont, plus que dans tout autre pays d'Europe, affecté les monuments historiques allemands et polonais. Mais la causalité mise en avant par cet auteur n'est pas convaincante, d'autant que les pertes en matière de patrimoine ne se limitent pas aux destructions imputables à la guerre, mais sont également dues au vandalisme et à l'abandon depuis 1945.

Par ailleurs, l'épithète « commun » suggère une création commune dudit patrimoine. Autrement dit, l'expression suscite l'idée que l'héritage en question serait un produit hybride de la rencontre d'au moins deux cultures. Il convient de souligner que la bi- ou multiculturalité des territoires, évoquée par Tomaszewski, est en réalité diachronique. Ainsi, la culture allemande a été prédominante jusqu'en 1945 et a façonné le territoire, malgré la présence de nombreuses minorités. La culture polonaise n'a fait que s'y superposer depuis 1945. Il existe certes en Europe des zones où les cultures étaient véritablement en contact, où il y a eu des enrichissements réciproques et des productions culturelles communes et continues. Mais cette réalité ne peut être transposée à l'ensemble du continent. Concrètement, elle ne concorde pas avec la réalité historique des anciens territoires allemands de l'Est. Par ailleurs, la formule de « patrimoine commun » n'est pas employée pour désigner l'héritage culturel de la totalité de ces anciens territoires allemands de l'Est. La province allemande de la Prusse orientale, par exemple, a été divisée entre trois États après la Seconde Guerre mondiale. Tandis que les vestiges qu'on trouve dans la partie polonaise relèveraient de ce « patrimoine commun », c'est rarement le cas de ceux qui se situent dans les parties russe et lituanienne. En outre, les adeptes du « patrimoine commun » n'entreprennent pas d'études comparées. Ils ne tentent pas d'appliquer leur concept à d'autres contextes intra- ou extra-européens. De surcroît, ils n'en

² Notre traduction.

débattent pas à la lumière des concepts déjà existants de patrimoine commun ou de patrimoine partagé, par exemple au sein de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Enfin, leur conception du « patrimoine commun » n'est pas mise en rapport avec l'ample littérature sur le patrimoine qui permettrait sans aucun doute de démultiplier les points de vue sur l'objet et d'élaborer un discours plus nuancé. Il est par ailleurs étonnant qu'une expression aussi générale soit utilisée pour désigner un héritage bien particulier. En définitive, l'analyse révèle que l'argumentation scientifique du « patrimoine commun » est faible et peu étayée.

La formule a toutefois su s'établir. Vraisemblablement, elle doit son succès au fait qu'elle sert de thème dans le cadre du dialogue germano-polonais. Tomaszewski aborde explicitement la dimension politique des enjeux patrimoniaux dans le contexte européen. Les « biens culturels européens », soutient-il, « c'est un terme qui fait partie des instruments de la politique culturelle dans le processus de la construction européenne » (Tomaszewski, 2001, p. 11, notre traduction). De fait, Tomaszewski est lui-même un homme influent dans diverses instances politiques et para-politiques élaborant des politiques culturelles de gestion du patrimoine et œuvrant en faveur du dialogue interculturel³. Il se trouve au carrefour entre la recherche et la politique. Par conséquent, il est conscient des rapports réciproques entre ces domaines, qu'il cherche par ailleurs à mobiliser. Des « buts politiques supérieurs » pourraient faire en sorte que « les vieilles hostilités et les ressentiments passent au second plan », avance Tomaszewski (2001, p. 13). La construction européenne et plus particulièrement le rapprochement de l'Allemagne et de la Pologne au sein de ce projet représentent de tels « buts politiques supérieurs ». Dans cet esprit, il fait appel aux chercheurs allemands et polonais que le Cercle de travail des historiens de l'art réunit :

Après un voisinage millénaire, difficile et souvent tragique, nos peuples ont pour une première et peut-être une dernière fois l'opportunité d'un réel rapprochement et d'un établissement de relations de voisinage aussi bonnes que celles qui lient depuis longtemps les Allemands et les Français. *Emprunter ce chemin n'est pas seulement le devoir moral des acteurs politiques, mais également celui des intellectuels.* La visée stratégique d'unification de l'Europe exige la mise en place d'une politique européenne consacrée à l'étude, la préservation et l'ancrage dans les communautés du patrimoine commun (Tomaszewski, 2001, p. 30, notre traduction et c'est nous qui soulignons).

Dans cet ordre d'idées, le patrimoine est perçu comme un matériau utile à la construction européenne. C'est aussi l'approche des hauts représentants politiques, allemands en premier lieu, qui travaillent au rapprochement européen. Divers acteurs politiques ont en effet très rapidement relayé la formule de « patrimoine commun ». Ils la promeuvent en désignant l'héritage culturel de « jeteur de ponts » entre différentes cultures, notamment dans les zones frontalières. Ils assignent une fonction médiatrice à ce « patrimoine commun », apte selon eux à renforcer l'esprit communautaire en Europe, voire à développer une identité et une mémoire européennes. Ce potentiel du patrimoine est tout particulièrement et explicitement souligné dans la crise européenne actuelle, qui est marquée par une tendance au repli sur soi de plusieurs nations.

Bien que la distance prise avec les idéologies du passé et l'objectivité scientifique enfin atteinte à l'égard de l'héritage des anciens territoires allemands soient maintes fois soulignées, à la fois par des chercheurs et des acteurs politiques, ces derniers prônent désormais une vision qui s'apparente à une idéologie diamétralement opposée à celles du passé et qui concerne l'exploitation politique du thème patrimonial en faveur de la construction européenne. Dans quelle mesure les objectifs politiques prenant appui sur le patrimoine contribuent-ils réellement à sa reconnaissance et à sa préservation? Les réalisations menées au nom du « patrimoine commun » demeurent en effet limitées.

Le problème de fond posé par le concept de « patrimoine commun » est celui de la référence au passé : comment peut-on concevoir un tel patrimoine aujourd'hui en passant sous silence ses origines et sa gestion depuis 1945?

³ Tomaszewski occupe des postes majeurs au sein de l'Iccrom, de l'Icomos et du Comité du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe. Conservateur général de la République de Pologne et délégué polonais au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, il est aussi un des membres fondateurs du Cercle de travail d'historiens de l'art allemands et polonais - Le patrimoine commun ainsi que de la Fondation germano-polonaise pour la préservation des monuments culturels. Enfin, il participe aussi aux activités de la Fondation Romualdo Del Bianco en Italie qui promeut le dialogue entre l'Europe de l'Est et les pays de l'Ouest. Pour ses mérites en matière d'étude et de préservation du « patrimoine commun » et de dialogue interculturel, il a reçu le *Prix culturel Georg-Dehio* en 2003.

D'un point de vue politique, il peut paraître plus bénéfique de se concentrer sur le présent et d'invoquer un avenir meilleur en omettant le passé conflictuel. Mais d'un point de vue scientifique, le patrimoine ne peut pas être pensé en évacuant les antécédents qui l'ont constitué. En réalité, sans ce passé, on ne se préoccuperait pas de la même manière de l'héritage culturel des anciens territoires allemands et de sa gestion aujourd'hui. Afin de préserver ce patrimoine et afin d'atteindre le rapprochement des parties, un regard démystifié doit être porté sur le passé. Il convient notamment d'analyser l'origine, le déroulement et les conséquences des conflits sur le vivre-ensemble et le patrimoine. La compréhension et la reconnaissance mutuelles ne peuvent se fonder que sur la vérité historique. L'examen des différences recèle en outre une valeur cognitive précieuse. Aussi faut-il éviter les approches réductrices et tenir compte du large spectre des points de vue (Labuda, 1997, p. 120-121). De son côté, Speitkamp soutient que « discuter de l'approche pertinente du passé et des leçons à tirer de l'histoire peut davantage contribuer à une intégration européenne durable qu'une mise en scène symbolique qui suggère l'union et exige la convergence [des intérêts et des points de vue] » (Speitkamp, 2009, p. 40, notre traduction).

Une approche juste du patrimoine devrait permettre d'aborder les défis qu'il soulève aujourd'hui. Il serait effectivement naïf de croire que postuler l'existence d'un « patrimoine commun » suffit pour faire converger les points de vue sur l'objet patrimonial, historiquement très divergents. Les conceptions allemandes et polonaises en matière de sentiment national diffèrent largement en effet. Il importe donc de cerner ces différences pour comprendre les positions respectives des deux parties face à l'héritage culturel des anciens territoires allemands de l'Est.

Attitudes nationales et envers le patrimoine allemand en territoire polonais

En Pologne, l'attitude nationale, voire nationaliste, est très développée. Bien que l'histoire puisse être reconsidérée depuis 1989, bon nombre d'anciens mythes persistent. La victoire sur l'Ordre teutonique en 1410 et la défaite de l'Allemagne en 1945 donnent toujours lieu à des célébrations de grande envergure. En outre, les Polonais recourent à des euphémismes pour parler de l'expulsion massive des Allemands effectuée à partir de 1945, minimisant la portée de ces déplacements et embellissant leur déroulement. Aussi la plupart d'entre eux ne se montrent-ils pas prêts à faire face à cet épisode de leur histoire.

La Pologne consolide continuellement sa façon de se définir en tant que nation. À cet effet, elle poursuit l'aménagement de grands monuments nationaux et de places de parade. Cette insistance sur la dimension nationale n'accorde pas une place prioritaire à l'héritage allemand qui se trouve sur son territoire. Pour le dire avec les mots de Gravari-Barbas (1995, p. 4), cet héritage constitue pour les Polonais un « patrimoine "sol" », c'est-à-dire un patrimoine transmis par le territoire, auquel ses gérants ne s'identifient pas nécessairement et qui souffre par conséquent de négligence. La seule présence de vestiges à valeur patrimoniale sur le territoire ne suffit pas pour s'en sentir responsable et pour (s') investir dans leur sauvegarde.

En tant que membre de l'Union européenne, le pays doit toutefois se mettre au pas des standards européens en matière de politique culturelle. La Pologne bénéficie d'ailleurs de fonds européens importants à cet effet. Néanmoins, les convictions des citoyens ne changent pas nécessairement à la même vitesse que les orientations des gouvernements. De fait, la population polonaise, nourrie de propagande antiallemande depuis plusieurs générations, n'approuve pas toujours les changements d'attitude politique à l'égard de l'Allemagne et du passé allemand des territoires devenus polonais. La résistance surgit par exemple lorsque les élus envisagent de donner à des rues le nom de personnages historiques allemands, comme on l'a observé à Stettin (Szczecin en polonais) (Musekamp, 2010, p. 323). Il arrive aussi que des plaques commémoratives solennellement inaugurées en soulignant le développement positif des relations entre anciens et nouveaux habitants soient soudainement désinstallées après la prise de pouvoir d'un autre dirigeant politique. Ainsi, la possibilité de réaliser un projet et d'assurer son succès et sa durabilité dépend-elle des convictions personnelles des décideurs politiques locaux.

Au bout du compte, l'idée de « patrimoine commun » autorise la nation polonaise à faire partiellement sienne un héritage qui lui est échu indépendamment de sa volonté. Alors qu'un tel processus ne peut s'opérer que sur la longue durée, des pas en arrière sont possibles. Et, de fait, le nationalisme connaît depuis peu un véritable regain en Pologne. Pour le gouvernement élu en 2015, la politique culturelle du pays doit renforcer le patriotisme

polonais. Le « sujet allemand » est à nouveau débattu avec ardeur. Des représentants régionaux du parti au pouvoir réclament par exemple un changement du nom de la Halle du Centenaire à Breslau (Wrocław en polonais), classée patrimoine mondial, dont la traduction littérale rappellerait par trop le passé allemand. Autant de faits qui révèlent la fragilité du projet politique de « patrimoine commun ».

La situation se présente tout autrement en Allemagne. En raison de son rôle dans la Seconde Guerre mondiale, le pays entretient un rapport difficile avec son passé et se méfie du nationalisme. En contrepartie, il se tourne vers l'Europe et se pose en locomotive du projet d'unification européenne. Plusieurs facteurs ont contribué à exclure largement l'héritage culturel des anciens territoires allemands de l'Est de la mémoire nationale, en particulier la perte de ces territoires en 1945, leur inaccessibilité durant la Guerre froide ou des contraintes d'ordre politique. Les chercheurs en République fédérale d'Allemagne qui, après la guerre, étudiaient l'histoire ou l'histoire de l'art des anciens territoires allemands de l'Est ont été soupçonnés de nourrir l'esprit de revanche, tandis que ces terrains constituaient un « tabou absolu » pour leurs homologues de la République démocratique allemande (von Winterfeld, 2001, p. 3). Plus récemment, les auteurs qui s'intéressent à l'héritage culturel de ces anciens territoires soulignent pour la plupart qu'on ne peut le qualifier d'« allemand », de telles catégories nationales relevant d'une invention récente. Une telle catégorisation serait aussi problématique d'un point de vue méthodologique, car simplificatrice et sélective, cet héritage se trouvant depuis plusieurs décennies en Pologne (Marek, 1997, p. 107).

Afin de contourner l'impasse que représente une approche nationale, les chercheurs et les autorités allemandes prônent donc une vision européenne du patrimoine. Les expressions de « patrimoine européen », de « patrimoine commun » ou encore de « patrimoine commun européen » pourraient avoir la vertu de fournir aux Allemands le support d'une remémoration et d'une réappropriation de cet héritage des anciens territoires allemands de l'Est.

La compréhension du « patrimoine commun » des expulsés et de leurs descendants

L'opinion publique et les instances politiques aussi bien en Allemagne qu'en Pologne restent en grande partie réticentes envers les Allemands expulsés des anciens territoires allemands de l'Est. L'attachement durable de ces derniers à leurs territoires d'origine leur a valu et leur vaut encore d'être considérés avec hostilité. Il leur est reproché d'être passésistes, revanchards, voire de maintenir, pour beaucoup d'entre eux, des revendications territoriales, et de nuire par conséquent aux relations de bon voisinage. C'est la raison pour laquelle on ne les invite pas quand des questions patrimoniales sont traitées dans un cadre officiel. Or, en tant qu'anciens habitants et bien souvent en tant que visiteurs réguliers de leurs territoires d'origine, les expulsés entretiennent un rapport spécifique avec leur patrimoine. Il convient donc de prendre en compte ceux qui s'identifient à cet héritage.

Nos enquêtes de terrain auprès des Prussiens orientaux et de leurs descendants révèlent qu'en réalité ceux-ci renoncent aux terrains et biens familiaux qu'ils ont dû abandonner. En dépit de leur expulsion et de la perte de leur patrie, ainsi que du manque de reconnaissance officielle de leurs souffrances, laquelle perdure, ces personnes font preuve d'une grande ouverture d'esprit. Les rencontres avec les populations locales et les autorités polonaises se font le plus souvent à leur initiative. Mais leurs doutes ou leur rejet catégorique à propos de la notion de « patrimoine commun », qui ressortent clairement de l'enquête, indiquent une méfiance à l'égard d'une interprétation politique du patrimoine. D'une part, selon eux, cette notion présumerait que ce patrimoine en question résulte d'une création commune et, d'autre part, la formule résonne à leurs oreilles comme des revendications nationalistes historiquement infondées. Les Allemands interrogés se montrent critiques à l'encontre du nationalisme polonais et expriment le souhait d'un engagement accru de la part du gouvernement allemand en faveur de la sauvegarde des vestiges allemands en Europe centrale et orientale. Karl-Heinz, par exemple, considère que l'Allemagne et les pays qui lui ont succédé en Prusse orientale sont tous responsables de l'entretien de l'héritage allemand qui s'y trouve. Cependant, il estime que la plus grande responsabilité reviendrait à l'Allemagne. Selon Karl-Heinz, « il est compréhensible que l'intérêt des Polonais reste limité. C'est très coûteux » (communication personnelle, 8 décembre 2013). D'après ce Prussien oriental, rien ne peut changer pour l'héritage allemand en territoire polonais tant que l'État allemand n'entreprend rien. Rüdiger, un autre participant à l'enquête, pense lui aussi que c'est sur le plan politique qu'on doit s'attaquer au « problème du patrimoine » (communication personnelle, 23 avril 2014). Il est convaincu que pour induire des changements en matière de gestion et de sauvegarde du patrimoine allemand dans l'Est européen, les hauts dirigeants des pays doivent

nécessairement avoir ce patrimoine à cœur et entretenir des relations étroites, voire amicales, ce que rien dans la situation actuelle ne lui laisse entrevoir.

L'idée que le patrimoine puisse favoriser un rapprochement interpelle les expulsés et leurs descendants. Mais ils sont convaincus qu'un tel rapprochement ne peut se faire qu'en se confrontant sincèrement au passé et en rétablissant la vérité historique. Volker, notamment, soutient que la reconnaissance des faits historiques constitue une condition préalable à la sauvegarde du patrimoine qui pourrait ensuite mener à un rapprochement des parties :

D'abord, il faut reconnaître la vérité. C'est le fondement. Si je ne la reconnais pas, pour des raisons tendancieuses, pour des raisons nationalistes ou autres... si je m'approprie un patrimoine étranger pour le faire mien, alors ça ne peut pas mener à une meilleure entente. Ça réveillerait seulement de vieux clivages (Volker, communication personnelle, 4 juin 2014).

Selon lui, l'héritage allemand doit être reconnu en tant que tel, de la même manière que les Allemands sont prêts à reconnaître les productions culturelles d'autres peuples. « Mais si la Prusse orientale devient le jouet d'intérêts nationalistes ou politiques, ça ne peut pas fonctionner. Il faut une approche objective. » (Volker, communication personnelle, 4 juin 2014). Karl-Heinz regrette plus ouvertement le fait que les Polonais perpétuent des mythes à caractère distinctif visant à conforter leur nationalisme au lieu de chercher un rapprochement. Daniel remet également en question la capacité du patrimoine à constituer un pont entre les nations, dénonçant encore une fois la falsification de l'histoire et le nationalisme polonais (communication personnelle, 30 mars 2014). Daniel croit même que la notion de « patrimoine commun » serait une idée polonaise visant à insister sur des faits historiques secondaires, à savoir les interdépendances politiques dans le passé ainsi que les contacts entre Allemands et Polonais dans les anciens territoires allemands de l'Est qui auraient mené à des créations culturelles communes :

Les Polonais étaient ponctuellement présents en Prusse orientale. À l'heure actuelle, s'ils veulent présenter cela comme un patrimoine européen... bien, qu'ils le fassent! Tu ne peux pas lutter contre cela. Tu luttas encore pour la reconnaissance ici [en Allemagne], c'est-à-dire qu'on reconnaisse l'histoire de la fuite et de l'expulsion. Même cela n'est toujours pas fait. Alors, tu ne te disputeras pas sur la question de savoir si la forteresse de Marienburg, si les buissons autour ont été polonais durant une certaine période? (Daniel, communication personnelle, 30 mars 2014)

S'il exige que l'histoire soit étudiée et présentée selon les faits, les revendications polonaises sur le patrimoine lui semblent moins importantes que la reconnaissance de l'expulsion subie par les Allemands. Volker met plus généralement en doute l'approche politique européenne de l'histoire et du patrimoine du continent :

Depuis l'avènement des États nationaux, chaque peuple a créé ses propres valeurs, et cela non pas pour l'Europe mais en premier lieu pour soi-même. Que cela se soit produit sur le continent européen ne justifie pas de généraliser maintenant. C'est politiquement voulu, à une époque où on doit se rapprocher et où on veut peut-être aussi le faire. Mais je ne peux toutefois pas venir falsifier l'Histoire et affirmer que depuis toujours, nous avons partout des projets et des intérêts européens et une histoire pour toute l'Europe. Au contraire, c'est une histoire d'États nationaux, avec toutes leurs particularités, au sein de l'Europe (Volker, communication personnelle, 4 juin 2014).

Rüdiger est le seul participant de l'enquête à relater une compréhension de la notion de « patrimoine commun » qui se rapproche de la conception qu'en ont les chercheurs. Ainsi, il suppose qu'elle renvoie à « l'idée de vouloir tirer dans le même sens et de vouloir conserver un patrimoine, peu importe de quel côté il provient. Que les scientifiques s'assoient ensemble et en parlent » (Rüdiger, communication personnelle, 23 avril 2014). Il dit lire parfois dans le journal que des professeurs de différents pays se réunissent pour parler du patrimoine. Cependant, la notion est théorique, selon Rüdiger, et reste limitée à un cercle restreint de chercheurs universitaires. Selon lui, le « patrimoine commun » ne concerne pas les citoyens ordinaires, auxquels la notion reste étrangère.

En substance, les entretiens confirment l'ambiguïté de la notion de « patrimoine commun ». Les participants à l'enquête n'y souscrivent pas ou estiment qu'elle ne les concerne pas. Néanmoins, ils s'engagent à leur manière en faveur du patrimoine. Les représentants des associations d'expulsés tâtent le terrain pour cerner les possibilités et les efforts nécessaires pour sauvegarder certains patrimoines. Ils évaluent dans quel cadre et avec quelle marge de manœuvre ils peuvent réellement devenir actifs. Évidemment, il ne s'agit pas pour eux de se réapproprier le

patrimoine ni d'en revendiquer la propriété. Un certain sentiment de responsabilité à son égard les conduit plutôt à mobiliser leurs forces en vue de soutenir la recherche historique et documentaire sur le territoire et le patrimoine et de favoriser la restauration et l'entretien de ce dernier. Ils mettent ainsi en œuvre de petits projets qu'ils financent eux-mêmes. Au-delà de l'entretien du patrimoine, ils aspirent également à la (re)connaissance du passé allemand des territoires au travers de ses vestiges culturels. De plus, ils voudraient que leur sort de victimes de la guerre soit reconnu, que la fuite et l'expulsion soient nommées en tant que telles et représentées selon les faits historiques. Quant aux Polonais, on affirme souvent que l'histoire longtemps occultée des territoires et des patrimoines dont ils ont hérité les intéresse de plus en plus. Aussi la collaboration entre anciens et nouveaux habitants offre-t-elle l'opportunité de les satisfaire. Animés d'une plus grande motivation, les Allemands jouent un rôle plus actif, ils lancent des projets auxquels les Polonais participent. Cela passe par le dialogue et les compromis. Plusieurs représentants des expulsés confirment lors des entretiens qu'il s'agit d'un véritable travail de diplomatie. Mais si les participants évoquent des difficultés, ils mettent surtout l'accent sur les succès, en arguant que seuls comptent les résultats.

Création commune d'un patrimoine

Une fontaine située en plein milieu du marché de la ville d'Osterode (Ostróda en polonais) offre un cas exemplaire de démarche réussie. Construite en 1907 pour rappeler l'année 1888 durant laquelle trois empereurs ont régné sur l'Allemagne, cette fontaine comportait originellement trois plaquettes montrant chacune le portrait d'un des empereurs. Un obélisque surmontant la fontaine a été démonté par les Polonais en 1945, puis retrouvé et acheté par la minorité allemande en 1991. En 2004, il est réinstallé sur son ancien emplacement, baptisé « Fontaine d'Europe » (*Europabrunnen*), à l'occasion de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. L'association qui regroupe des expulsés du district d'Osterode participe à ce projet de reconstruction. Les trois nouvelles plaques arborent l'emblème de l'Union européenne, ainsi que les armoiries de la ville d'Ostróda et d'Osterode-am-Harz, la ville jumelée en Allemagne. Ainsi réinterprété à l'issue d'un compromis, qui a permis sa réinstallation, ce monument interpelle les nouveaux comme les anciens habitants. Il leur rappelle également les liens qu'ils ont déjà noués et met en perspective les devoirs communs que leur qualité de citoyens européens leur assigne. Le processus de reconstruction aboutit ainsi à la création d'un « patrimoine commun » qui est réellement le fruit d'une collaboration et qui touche les deux parties. Par ailleurs, la transformation du monument est documentée sur une plaque bilingue, ce qui représente une solution originale permettant de retracer le rétablissement et la réaffectation du monument sur la base des faits historiques, et de rendre manifeste l'instauration de relations bilatérales à l'échelle locale. L'exemple de cette fontaine montre que ce n'est pas tant le patrimoine qui opère le rapprochement que la réalisation de projets permettant aux Allemands et aux Polonais de renouer ensemble et d'une manière nouvelle les liens avec l'ancien, en trouvant des compromis, en attribuant un sens nouveau et partagé au patrimoine, voire en le faisant naître ou renaître. En bref, le projet interculturel donne le jour à un patrimoine renouvelé, à forte charge symbolique, qui a le potentiel de devenir emblématique.

Conclusion

L'analyse de l'émergence, des fondements et de l'utilisation de la notion de « patrimoine commun » dévoile la faiblesse de son argumentation. Cette dernière fait particulièrement défaut pour ce qui touche à la prétendue dimension « commune ». La notion se présente comme un mot-clé visant à établir un rapport positif au patrimoine des anciens territoires allemands de l'Est. Si elle fournit une qualification aux actions concrètes envisagées, elle relève davantage des discours et publications académiques et politiques. En fin de compte, elle s'apparente davantage à un postulat politique qu'à un concept. Par ailleurs, c'est de l'interprétation politique du patrimoine que les Allemands originaires des anciens territoires allemands de l'Est se méfient en raison de l'instrumentalisation à laquelle elle a donné lieu dans le passé. Ainsi, non seulement la notion de « patrimoine commun » s'avère-t-elle inefficace en matière patrimoniale, mais elle l'est également sur le plan du rapprochement entre les cultures. De fait, il serait plus approprié et plus juste de désigner le besoin de collaboration et le devoir partagé de préserver l'héritage des anciens territoires allemands de l'Est en tant que tels. Or la reconnaissance elle-même, de part et d'autre, d'un tel devoir commun ne mène pas nécessairement à des actions concertées. Quoi qu'il en soit, une approche adéquate du patrimoine doit inclure la prise en compte de ses origines, des altérations qu'il a subies et du rapport que les individus entretiennent avec lui. En particulier, le point de vue des communautés qui fréquentent le patrimoine en question doit être considéré. Si nos recherches empiriques ont fait

ressortir le rôle actif et positif des anciens habitants et de leurs descendants, à la fois en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine et le rapprochement, des recherches semblables devraient être menées auprès des nouveaux habitants. Car la préservation du patrimoine ne peut être assurée que par sa réappropriation à la fois du côté allemand et du côté polonais. Ce processus peut être long, et il ne peut pas être forcé. Le rapprochement se fait lentement et au niveau local, par la négociation et le compromis dans le cadre de projets réalisés conjointement entre anciens et nouveaux habitants. Les avancées à petite échelle résisteront-elles aux défis posés par la politique aux niveaux national et international, présentement caractérisée par un regain d'effervescence nationaliste en Pologne et par le refroidissement des relations germano-polonaises?

Références

- Bartetzky, A. (2009). Die korrigierte Geschichte. Nationalstil und Nationalerbe in der polnischen Architektur und Denkmalpflege vor und nach dem Zweiten Weltkrieg. Dans D. Bingen, P.O. Loew et D. Poll (dir.), *Visuelle Erinnerungskulturen und Geschichtskonstruktionen in Deutschland und Polen seit 1939* (p. 123-145). Varsovie, Pologne : Instytut Sztuki Polskiej Akademii Nauk.
- Forbrich, H. (2007). Herrenhäuser zwischen Transformation und Erinnerung (1945-1990) in Deutschland und Polen. Dans B. Pusback et J. Skuratowicz (dir.), *Landgüter in den Regionen des gemeinsamen Kulturerbes von Deutschen und Polen – Entstehung, Verfall und Bewahrung* (p. 553-566). Varsovie, Pologne : Instytut Sztuki Polskiej Akademii Nauk.
- Gravari-Barbas, M. (1995). Le « sang » et le « sol ». Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain, Dans J. Bonnemaison, L. Cambrézy et L. Quinty-Bourgeois (dir.), *Actes de colloque* (p. 706-714). Paris : Institut de recherche pour le développement (IRD). horizon.documentation.ird.fr
- Halicka, B. (2007). Landgüter des Kreises Crossen an der Oder (Krosno Odrzańskie) vor 1945 und ihr Schicksal im sozialistischen Polen. Dans B. Pusback et J. Skuratowicz (dir.) *Landgüter in den Regionen des gemeinsamen Kulturerbes von Deutschen und Polen - Entstehung, Verfall und Bewahrung* (p. 267-282). Varsovie, Pologne : Instytut Sztuki Polskiej Akademii Nauk.
- Labuda, A. S. (1997). Kunst und Kunsthistoriographie im deutsch-polnischen Spannungsverhältnis - eine vernachlässigte Forschungsaufgabe. Dans H.-J. Karp (dir.), *Deutsche Geschichte und Kultur im heutigen Polen. Fragen der Gegenstandsbestimmung und Methodologie* (p. 119-135). Marburg, Allemagne : Herder Institut.
- Lemberg, H. (1997). Zur Entwicklung der Diskussion in der Bundesrepublik Deutschland über « deutsches Kulturerbe im Osten ». Dans H.-J. Karp (dir.), *Deutsche Geschichte und Kultur im heutigen Polen : Fragen der Gegenstandsbestimmung und Methodologie* (p. 73-82). Marburg, Allemagne: Herder Institut.
- Madajczyk, P. (2007). Die Rolle antideutscher Instrumentalisierungen in Polen, 1944-1989. Dans D. Bingen, P. O. Loew et K. Wóycicki (dir.), *Die Destruktion des Dialogs. Zur innenpolitischen Instrumentalisierung negativer Fremdbilder und Feindbilder. Polen, Tschechien, Deutschland und die Niederlande im Vergleich, 1900-2005* (p. 131-145). Wiesbaden, Allemagne : Harrassowitz.
- Marek, M. (1997). Können alte Mauern « deutsch » sein? Zum Problem « deutscher » Baudenkmäler in Polen zwischen Nostalgie, Politik, Wissenschaft und Denkmalpflege. Dans H.-J. Karp (dir.), *Deutsche Geschichte und Kultur im heutigen Polen. Fragen der Gegenstandsbestimmung und Methodologie* (p. 103-117). Marburg, Allemagne : Herder Institut.
- Musekamp, J. (2010). *Zwischen Stettin und Szczecin. Metamorphosen einer Stadt von 1945 bis 2005*. Wiesbaden, Allemagne : Harrassowitz.
- Speitkamp, W. (1997). Denkmalsturz und Symbolkonflikt in der modernen Geschichte. Eine Einleitung. Dans W. Speitkamp (dir.), *Denkmalsturz* (p. 5-21). Göttingen, Allemagne : Vandenhoeck et Ruprecht.
- Speitkamp, W. (2009). Nationale Denkmäler und Erinnerungskulturen in Europa. Dans D. Bingen, P. Loew et D. Popp (dir.), *Visuelle Erinnerungskulturen und Geschichtskonstruktionen in Deutschland und Polen seit 1939* (p. 31-43). Varsovie, Pologne : Instytut Sztuki Polskiej Akademii Nauk.

- Störtkuhl, B. (2009). Das Bild Schlesiens in Darstellungen zur Kunst- und Kulturgeschichte nach 1945 - vom « wiedergewonnenen Land » zum « gemeinsamen Kulturerbe ». Dans D. Bingen, P. O. Loew et D. Popp (dir.), *Visuelle Erinnerungskulturen und Geschichtskonstruktionen in Deutschland und Polen seit 1939* (p. 47-66). Varsovie, Pologne : Instytut Sztuki Polskiej Akademii Nauk.
- Tomaszewski, A. (2001). Das gemeinsame Kulturerbe von Deutschen und Polen in Europa und seine Erhaltung - eine gemeinsame Aufgabe. Dans A. Tomaszewski et D. von Winterfeld (dir.), *Das gemeinsame Kulturerbe. Die deutsch-polnische Zusammenarbeit in der Denkmalpflege 1970-2000* (p. 11-30). Osnabrück, Allemagne : Fibre.
- Tomaszewski, A. (2002). Zwischen Denkmalpflege und Ideologie - Konzepte in Polen 1945-1989. Dans B. Störtkuhl (dir.), *Hansestadt, Residenz, Industriestandort* (p. 299-311). Munich, Allemagne : Oldenbourg.
- Tomaszewski, A. (2005). Schlussdiskussion. Dans Bingen, Dieter et H.-M. Hinz (dir.), *Die Schleifung. Zerstörung und Wiederaufbau historischer Bauten in Deutschland und Polen* (p. 199-208). Wiesbaden, Allemagne : Harrassowitz.
- Weczerka, H. (1997). Deutsche Geschichte und Kultur im heutigen Polen. Abgrenzung des Themas nach Raum und Zeit. Dans H.-J. Karp (dir.), *Deutsche Geschichte und Kultur im heutigen Polen : Fragen der Gegenstandsbestimmung und Methodologie* (p. 7-17). Marburg, Allemagne : Herder Institut.
- von Winterfeld, D. (2001). Das gemeinsame Kulturerbe: Bewahrung und Erforschung, Rückblick und Ausblick. Dans D. von Winterfeld et A. Tomaszewski (dir.), *Das gemeinsame Kulturerbe. Deutsch-polnische Zusammenarbeit in der Denkmalpflege 1970-2000* (p. 1-10). Osnabrück, Allemagne : Fibre.